

Liberté Égalité Fraternité

Paris, le 2 mars 2021

N°728

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**



## La mobilisation de l'épargne pour le financement des entreprises franchit une nouvelle étape avec près de 150 fonds labellisés « Relance »

La première réunion du comité de suivi du label Relance a réuni, mardi 2 mars, les représentants du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance et les associations représentant le secteur financier et les épargnants – l'Association Française de la Gestion Financière (AFG), France Invest, la Fédération française de l'assurance (FFA) et la Fédération bancaire française (FBF), l'Association nationale des conseils financiers (ANACOFI) et la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP), l'Association française d'épargne et de retraite (AFER), la Fédération française des associations d'actionnaires salariés et anciens salariés (FAS), ainsi que la Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Épargnants pour la Retraite (FAIDER) et la Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'investissement (F2IC).

Lancé le 19 octobre 2020 par Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, et Alain Griset, ministre délégué, chargé des Petites et Moyennes Entreprises, dans le cadre de France Relance, le label Relance vise à reconnaître les fonds d'investissement qui se sont engagés à mobiliser rapidement des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises, et notamment des PME et des ETI. Il permet ainsi aux épargnants d'identifier aisément les placements à même de répondre aux besoins des entreprises, favorisant ainsi la mobilisation de l'épargne en faveur de la relance.

Avec 147 fonds labellisés au 1er mars 2021, le label Relance a rencontré un important succès. L'encours de ces fonds s'élève à 13 milliards d'euros, et à 24,5 milliards d'euros en incluant les cibles de collecte des fonds en cours de lancement. Une majorité de ces fonds est accessible aux épargnants par l'assurance-vie, les plans d'épargne en actions ou la souscription en direct. Ainsi, 55 fonds « grand public », à l'instar des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) ou des fonds d'épargne salariale, ont obtenu le label, soit près de 65 % de l'encours total. 27 fonds de capital-investissement ouverts à des investisseurs non-professionnels ont également été labellisés.

Chaque dossier de labellisation a fait l'objet d'un contrôle efficace par la Direction générale du Trésor. Ce contrôle se poursuit après la labellisation, grâce aux obligations de *reporting* semestriel.

Les fonds labellisés Relance sont massivement investis dans les fonds propres des entreprises françaises, notamment s'agissant des PME et ETI. En intégrant les cibles de collecte et d'investissement des fonds en cours de lancement, les fonds labellisés sont investis à plus de 70% en fonds propres et quasi-fonds propres dans les entreprises françaises et de 55% dans les PME-ETI françaises.

L'investissement dans des fonds labellisés Relance permet ainsi d'apporter des ressources nouvelles aux entreprises françaises. L'ensemble des fonds labellisés Relance ont participé à près de 160 opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse, dont près de 70 pour les fonds « grand public ».

Afin d'améliorer les capacités de suivi de la diffusion du label Relance auprès du grand public et d'identifier des pistes d'amélioration à cette fin, **deux nouvelles associations d'épargnants ont rejoint le comité de suivi** : la Fédération des Associations Indépendantes de Défense des Épargnants pour la Retraite (FAIDER) et la Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'investissement (F2IC).

La mobilisation de l'ensemble des distributeurs de produits d'épargne, et notamment des acteurs bancaires et assurantiels, se poursuivra dans les mois à venir afin de permettre la souscription des placements labellisés par les épargnants qui le souhaitent, dans le respect du devoir de conseil. A cet égard, les premiers chiffres sont prometteurs, avec près d'une cinquantaine de fonds labellisés accessibles dans le cadre des contrats d'assurance-vie en unités de compte, soit un tiers de l'ensemble des fonds labellisés Relance. Une quinzaine de fonds labellisés sont par ailleurs accessibles dans le cadre des contrats d'assurance-vie et plans d'épargne retraite proposés par les associations souscriptrices membres du comité de suivi du label (représentées par la FAIDER ou l'AFER).

Bruno Le Maire a déclaré : « Le succès du label Relance, avec près de 150 fonds labellisés, démontre qu'il est possible de mobiliser l'épargne des Français en faveur de la relance et du développement de nos entreprises. Les prêts participatifs et les obligations subordonnées soutenus par l'Etat viendront compléter ces apports en fonds propres et quasi-fonds propres pour renforcer le bilan des entreprises françaises. »

Alain Griset a déclaré : « Je me réjouis du succès du lancement du label Relance, qui vient compléter la palette des dispositifs mis en place pour soutenir le développement de nos PME en renforçant leurs fonds propres. Avec près de 150 fonds labellisés, les entreprises ont désormais accès à de nouvelles sources de financement pour préparer leur reprise d'activité et entreprendre de nouveaux projets ».

## **Contacts presse:**

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Alain Griset

01 53 18 46 41 - presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr